
DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière que :

Le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie statuera sur une demande d'autorisation de démolition, lors de la séance ordinaire du 19 août 2024, qui aura lieu à l'Hôtel de Ville situé au 1370, rue Notre-Dame, à 19 heures.

La demande présentée par *Gestion Immobilière Marien inc.* a pour but de démolir la résidence du 671, rue Notre-Dame ainsi que les bâtiments du 681-683, rue Notre-Dame.

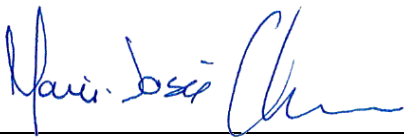
L'utilisation projetée du sol dégagé est la construction d'une habitation multifamiliale de dix logements.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition des bâtiments situés au 671 et au 681-683, rue Notre-Dame doit, dans les 10 jours qui suivent la diffusion du présent avis, faire connaître, par écrit, son opposition. Les commentaires peuvent être transmis par courriel, être déposés dans la boîte de réception du courrier de l'Hôtel de Ville ou par la poste aux coordonnées suivantes :

Service du greffe – Ville de Lavaltrie
1370, rue Notre-Dame
Lavaltrie (Québec) J5T 1M5
Courriel : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Le présent avis est donné conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 1^{er} août 2024.



Marie-Josée Charron, greffière